

AGRO-METEO

Pluviométrie du 1^{er} au 20 août 2008 (mm) :

Normale	Campagne 2008 – 2009			
Melun	La Brosse –Montc.	Melun	Nangis	Crécy-la-Chapelle
30	27,2	44,6	53,2	47

Températures du 1^{er} au 20 août 2008 (°C) :

	Normale	Campagne 2008 – 2009			
	Melun	La Brosse –Montc.	Melun	Nangis	Crécy-la-Chapelle
Mini	13,3	14,9	14,2	13,7	14,5
Maxi	25,6	24,6	23,8	23,8	23,8

source : Météo-France

L'épisode pluvieux principal de ces 2 décades d'août a eu lieu les 6 et 7 août. Depuis, il faut rajouter l'épisode du 22 août.

Août sera donc plus humide que juillet dont la pluviométrie a été d'environ 30 mm, voire 10 mm du côté de la station de Dammartin dans le nord 77.

Côté températures, les maxi ont rarement dépassé les 25°C, mais les températures minimales ont été bien souvent supérieures à la normale.

ACTUALITES CULTURES

ECHOS RECOLTE

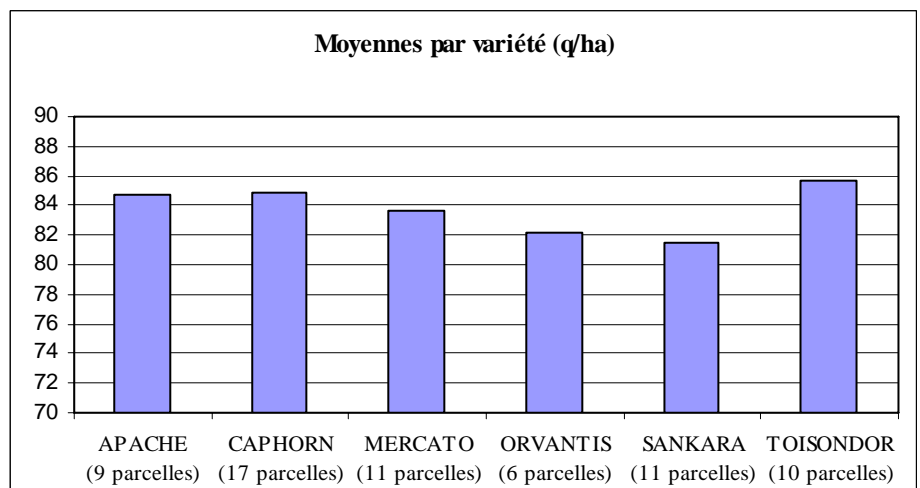
Les chiffres présentés ci-dessous proviennent de vos retours d'informations et nous vous en remercions.

Cultures	Rdt moyen	Commentaires
Blé (92 parcelles)	84 qx/ha (58 à 99)	Taux de protéines moyen de 11,2 (8 à 14) pour 41 valeurs. Bons PS. (Détail par variété ci-après).
Orge de printemps (29 parcelles)	72 qx/ha (47 à 97)	Les résultats sont plutôt bons avec de bons calibrages, en moyenne de 93 (88 à 98) et des teneurs en protéines correctes, 9,7 (8 à 11).
Pois de printemps (8 parcelles)	49 qx/ha (19 à 62)	Résultats irréguliers et plutôt faibles. Sont signalés des dégâts de pigeons, des implantations difficiles, des attaques d' <i>aphanomyces</i> .

✓ Echos pour le blé

A partir des résultats que vous nous avez communiqués, nous pouvons faire un regroupement par variété. Cette information est à prendre avec précaution puisque pour chaque variété, le nombre de parcelles est différent et les situations ne sont pas identiques.

En tendance, TOISONDOR est devant dans ce groupe de 6 variétés. APACHE, CAPHORN et MERCATO font jeu égal. SANKARA (très irrégulier) et ORVANTIS décrochent.



COLZA

✓ Limaces

Avec les températures douces et l'humidité liée au dernier passage pluvieux de vendredi dernier et des prochains annoncés pour la semaine prochaine, les limaces peuvent être actives durant la phase semis-levée des colzas.

➤ Dans les situations à risque (terre argileuse, préparation motteuse, résidus en surface, proximité de bois) ou si on a observé 1 à 2 limaces/m² dans les pièges, deux cas de figure se présentent :

- si le sol est resté humide en surface, on peut appliquer un antilimaces en surface et en plein, au semis ou juste après ;

- si le sol est sec en surface, bien surveiller et intervenir dès les 1^{ers} dégâts, juste après la levée. En cas de forte présence, ne pas attendre les 1^{ers} symptômes.

Privilégier les produits à base de métaldéhyde (METAREX RG, LENTILLES ANTILIMACES...).

Rq : les produits à base de Thiodicarbe (FLUXOL, SKIPPER) ne pourront plus être utilisés après le 20/11/2008.

✓ Désherbage

C'est la dernière année d'utilisation de la trifluraline. Sa date de fin de commercialisation était le 31 juillet dernier et son délai d'utilisation a été fixé au 31 décembre 2008. Cette année il y a donc peu d'incidence sur la stratégie de désherbage.

Depuis plusieurs années, les graminées dans les céréales (vulpins, ray-grass...) sont assez nombreuses et ce fut encore le cas cette année. Même si les phénomènes de résistance aux herbicides ne sont pas systématiques, le colza permet d'utiliser d'autres familles d'antigraminées. En cas de résistance aux herbicides de la famille des « fop » ou « dime », on peut utiliser des antigraminées racinaires (KERB FLO à partir du 1^{er} novembre, LEGURAME PM à partir du stade 4 feuilles). Nous y reviendrons ultérieurement.

INTERCULTURE

Le 2.4D (CHARDOL 600) peut désormais être utilisé pendant l'interculture. Il permet de compléter le glyphosate sur les adventices pour lesquelles il est un peu moins performant et en particuliers sur dicotes.

Mais attention, le 2.4D peut avoir de graves conséquences sur les cultures suivantes, en particulier sur celles de la famille des dicotes. Il convient de bien respecter un délai suffisant entre son application et le prochain semis. Mais il ne doit pas être utilisé en interculture avant une culture de colza ou de cultures légumières.

Culture à suivre	Délai minimum avant semis
Colza	Ne pas utiliser de 2.4D en interculture Et sur les parcelles voisines d'un colza, être vigilant sur les risques de dérive que ce soit avant un semis de blé ou en interculture avant une culture de printemps.
Cultures légumières	Ne pas utiliser de 2.4D en interculture
Céréales à paille	7 jours
Maïs	15 jours
Pois d'hiver et printemps	1 mois
Tournesol	1 mois
Pomme de terre	2 mois
Betterave	2 mois

(d'après ARVALIS et CETIOM)

STRATEGIE AGRONOMIQUE

BLE - RESULTATS

Nous vous présentons ci-après les résultats des 4 essais variétés Chambre d'Agriculture (2 en sol superficiel et 2 en sol profond). Pour les commentaires sur les variétés, vous reporter à l'Info.pl@ine n°223.

Nous vous communiquerons ultérieurement une synthèse plus complète issue du Comité Technique Grandes Cultures Seine-et-Marne.

✓ 2 essais en sol superficiel

variétés	Gironville (argilo-calcaire semi-profond)				Marolles/Seine (limon-calcaire)				Moyenne Rdt (q/ha)
	Rdt à 15% (q/ha)		PS	Prot. (%)	Rdt à 15% (q/ha)		PS	Prot. (%)	
HYSUN	78,0	AB	75,5	11,1	73,1	A	76,2	9,7	75,5
RUSTIC	80,4	AB	80,6	10,8	68,5	AB	74,5	9,9	74,4
ORVANTIS	82,8	A	69,5	10,4	66,0	BC	73,3	9,9	74,4
MERCATO	78,4	AB	73,0	11,1	64,8	BC	72,6	10,5	71,6
PREMIO	78,1	AB	74,9	11,2	64,5	BC	73,4	11,0	71,3
Mélange*	77,5	AB	75,3	10,9	62,4	BC	72,0	10,5	70,0
TOISONDOR	78,8	AB	70,1	10,5	60,8	BC	70,2	10,1	69,8
ATTLAS	75,5	AB	78,5	11,1	64,0	BC	70,3	10,8	69,8
PALEDOR	70,1	C	73,5	11,4	66,9	BC	74,1	10,6	68,5
CAPHORN	76,3	AB	68,4	11,3	59,6	C	71,5	10,9	67,9
ALDRIC	71,7	C	69,0	11,5	62,1	BC	69,1	10,7	66,9
SANKARA	65,2	D	76,6	11,7	53,7	D	73,4	11,3	59,5
moyenne	76,1		73,7	11,1	63,9		72,6	10,5	70,0
ET	1,94				2,79				
CV	2,55%				4,37%				

*Mélange = TOISONDOR + ORVANTIS + CAPHORN + PREMIO

✓ 2 essais en sol profond

variétés	Vieux Champagne (limon-argileux)				Brie-Comte-Robert (limon-argileux)				Moyenne Rdt (q/ha)
	rdt à 15% (q/ha)		PS	Protéines	rdt à 15% (q/ha)		PS	Protéines	
HYSUN	102,3	A	75,5	9,6	101,4	A	77,6	9,2	101,9
TOISONDOR	93,0	BC	69,7	10	102,1	A	73,9	9,1	97,5
RUSTIC	97,2	B	74,9	10,1	95,5	B	78,5	9,6	96,3
ATTLAS	93,6	BC	76,1	10,8	95,5	B	77,7	10,0	94,6
ALDRIC	95,0	BC	70,6	9,9	93,7	B	75,7	9,7	94,4
Mélange*	91,9	BC	72,4	10,0	96,1	B	79,2	9,7	94,0
PREMIO	94,6	BC	73,0	10,3	93,3	B	75,5	10,2	94,0
ORVANTIS	93,7	BC	68,5	10,3	91,9	B	79,7	9,6	92,8
MERCATO	93,8	BC	74,4	10,8	91,2	B	77,4	10,1	92,5
KORELI	89,9	BC	76,3	10,9	92,6	B	80,7	9,7	91,3
CAPHORN	87,8	C	75,1	11,5	92,8	B	79,2	9,7	90,3
SANKARA	82,0	D	70,7	11,1	87,4	C	76,5	9,7	84,7
moyenne	92,9		73,1	10,4	95,1		77,7	9,7	94,0
ET	2,64				1,97				
CV	2,84%				2,09%				

*Mélange = TOISONDOR + ORVANTIS + CAPHORN + PREMIO

RUSTIC et HYSUN sortent régulièrement en tête.

TOISONDOR est également parmi les meilleures mais un peu en retrait à Marolles/seine. Mais les résultats dans cet essai sont un peu plus irréguliers. Réserver cette variété aux sols profonds.

SANKARA et, dans une moindre mesure, CAPHORN décrochent sur presque tous les essais.

PREMIO et MERCATO sont régulièrement dans la première moitié de tableau. A Brie-Comte-Robert, MERCATO a des résultats un peu plus faibles. PREMIO, bien notée sur la septoriose, a été un peu plus touchée cette année.

ALDRIC qui semble intéresser les meuniers, doit être bien protégée contre la septoriose. Elle s'en sort mieux en terre profonde.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

CONDITIONALITE : MODIFICATIONS DES BCAA (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)

BCAA I : Mise en place d'un couvert environnemental :

De nouvelles cultures dans l'assiette de calcul :

Le calcul de la SCE (Surface en Couvert Environnemental) :

3 % des surfaces en (CéréalesOléoProtéagineux + lin + chanvre + betteraves sucrières + chicorée à inuline + pomme de terre féculière + houblon + semences fourragères + semences bénéficiant d'une aide couplée + tabac + tomate destinées à l'alimentation + gel bénéficiant d'aides).

La dérogation « petits producteurs » est maintenue en tenant compte de la nouvelle assiette de calcul. Seront considérés comme petits producteurs, et donc exemptés de l'obligation d'implanter des surfaces en couvert environnemental, les exploitants qui déclarent en 2009 une superficie (nouvelle assiette de calcul) n'excédant pas celle qui serait nécessaire pour produire 92 tonnes de céréales. Pour la Seine-et-Marne, cela correspond à 14,06 ha (rendement de référence de 65,4 qx/ha).

Quelle surface de couvert environnemental mettre en place ?

1- Lorsque l'exploitation possède des parcelles bordant des cours d'eau.

Il y a obligation d'implanter 3 % de SCE. Le long des cours d'eau le couvert doit avoir une largeur minimale de 5 m et maximale de 10 m.

Les haies entrent dans le calcul du couvert. Si elles ont une largeur inférieure à 5 mètres, elles seront complétées par un couvert.

2- Lorsque l'exploitation ne possède pas de parcelles bordant des cours d'eau.

L'exploitant a la possibilité d'implanter des cultures industrielles sous contrat (destinées à la filière non alimentaire bénéficiant d'un contrat de gel industriel ou d'un contrat ACE, Aides aux Cultures Energétiques).

La surface de ce contrat doit être d'au moins 10/90^{ème} de la surface en COP + lin + chanvre.

Si la surface de ce contrat est inférieure au seuil de 10/90^{ème}, elle doit être complétée par de la SCE dans la limite des 10/90^{ème}. Ce complément est plafonné aux 3 % de SCE.

Si il n'y a pas de contrat de ce type, l'exploitant doit alors implanter 3 % de SCE.

BCAA II : Diversité des assolements :

Pour 2009 la mesure est simplifiée.

	Dispositif 2008	Dispositif 2009	
		Cas général	Producteurs implantant 10% et plus de légumineuses
Cultures à implanter	Au moins 3 cultures ou au moins deux familles	Au moins 3 cultures	Au moins 2 cultures
Seuil limite pour chaque culture	5% de la sole cultivée*	Au 5% de la sole cultivée* pour chacune des 3 cultures.	Plus de 10% pour la sole en légumineuse et au moins 5% pour la deuxième culture

*sole cultivée = SAU (prairies permanentes + cultures pérennes (y compris serres fruit et légume et fleurs) + cultures pluriannuelles (hors gel industriel) y compris les terres non mises en production.

BCAA IV : Prélèvements pour l'irrigation

Les modifications seront présentées dans un prochain Irri.pl@ine.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du texte sur le site de la DDAF77.

Des arrêtés préfectoraux viendront compléter ce texte, en particulier la liste des couverts autorisés et les périodes pendant lesquelles le broyage ou fauchage des SCE sera interdit.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne
Toutes rediffusion et reproduction interdites